

La proclamation d'Indépendance d'Israël concentre le débat sur la terre au sein du mouvement sioniste.

S'agit-il d'une simple terre, comme lieu d'accueil pour un peuple dispersé et persécuté dans le monde ou s'agit-il d'une terre rédemptrice en lien avec le projet divin explicité dans la Torah et les autres textes juifs ?

Le débat est très actuel et met en jeu la nature même de l'État d'Israël.

Texte de la proclamation d'indépendance prononcé par David Ben Gourion, premier chef de gouvernement de l'État d'Israël.¹

ERETZ-ISRAEL (le Pays d'Israël) est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que se modela sa forme spirituelle, religieuse et politique. C'est là qu'il vécut sa vie indépendante. C'est là qu'il créa ses valeurs tant nationales qu'universelles et qu'il donna au monde le Livre des Livres éternels. Exilé de Terre sainte, le peuple juif lui demeura fidèle tout au long de sa Dispersion et il n'a jamais cessé de prier afin d'y faire retour pour y restaurer son indépendance nationale.

Mus par ce lien historique et traditionnel, les Juifs s'efforcèrent au long des siècles de revenir dans le pays de leurs ancêtres. Au cours de ces dernières décennies, ils rentrèrent en masse dans leur pays. Pionniers, réfugiés, combattants, ils ont ensemencé les déserts, ressuscité la langue hébraïque, construit des villes et des villages, créé une communauté évoluant sans cesse, maîtresse de son économie et de sa culture, recherchant la paix, mais sachant se défendre, apportant à tous les habitants du pays les bienfaits du progrès et aspirant à l'indépendance nationale.

En l'an 5657 (1897 de l'EC), le Premier Congrès sioniste convoqué par le père spirituel de l'État juif, Théodore Herzl, proclama le droit du Peuple juif à sa renaissance nationale sur le sol de sa patrie. Ce droit fut reconnu par la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et ratifié par un Mandat de la Société des Nations, donnant ainsi une sanction internationale aux liens historiques entre le Peuple juif et le Pays d'Israël et lui reconnaissant le droit d'y réédifier son Foyer national. La catastrophe nationale qui s'est



abattue sur lui avec le massacre de six millions de Juifs en Europe, a montré l'urgence d'une solution au problème de ce peuple sans patrie, solution qui passait par le rétablissement d'un État juif ouvrant ses portes à tous les Juifs et qui referait du peuple juif un membre à part entière de la famille des Nations.

Les survivants des massacres nazis en Europe, ainsi que les Juifs d'autres pays, ont cherché, sans relâche, à immigrer en Palestine sans se laisser rebuter par les difficultés ou les dangers et n'ont cessé de proclamer leur droit à une vie de dignité, de liberté et de labeur dans la patrie nationale. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la communauté juive de ce pays a pris sa part de la lutte pour la liberté aux côtés des nations éprises de paix, afin d'abattre le fléau nazi, et elle s'est acquis, par le sang de ses combattants comme par son effort de guerre, le droit de compter parmi les peuples qui fondèrent les Nations-Unies.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution demandant la création d'un État juif en Palestine et invité les habitants de la Palestine à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de cette résolution. Cette reconnaissance par les Nations unies, du droit du peuple juif à créer son État, est irrévocable. C'est là le droit naturel du Peuple juif d'être, comme toutes les autres nations, maître de son destin sur le sol de son propre État souverain.

EN CONSÉQUENCE, NOUS, MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE PALESTINE ET LE MOUVEMENT SIONISTE, NOUS NOUS SOMMES RASSEMBLÉS ICI, EN CE JOUR OU PREND FIN LE MANDAT BRITANNIQUE ET EN VERTU DU DROIT NATUREL ET HISTORIQUE DU PEUPLE JUIF ET CONFORMÉMENT A LA RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS-UNIES, NOUS PROCLAMONS LA CRÉATION D'UN ÉTAT JUIF EN TERRE D'ISRAËL

QUI PORTERA LE NOM D'ÉTAT D'ISRAËL.

Nous déclarons que, dès l'expiration du Mandat, en cette veille de Sabbath, 6 Iyar -5708 (14 mai 1948) et jusqu'à l'installation des autorités régulières de l'État, dûment élues, conformément à la Constitution qui sera adoptée par l'Assemblée constituante convoquée avant le 1er



Proclamation de l'État israélien du 14 mai 1948

octobre 1948, le Conseil National remplira les fonctions de Conseil Provisoire de l'État et son organisme exécutif, le Directoire national, fera fonction de gouvernement provisoire de l'État juif qui sera appelé » Israël « .

L'ÉTAT D'ISRAËL sera ouvert à l'immigration des Juifs venant de tous les pays de leur Dispersion; il veillera au développement du pays au bénéfice de tous ses habitants; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des prophètes d'Israël; il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe; il garantira la liberté de culte, de conscience, de langue, d'éducation et de culture; il assurera la protection des Lieux saints de toutes les religions et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations unies.

L'ÉTAT D'ISRAËL se montrera prêt à coopérer avec les institutions et les représentants des Nations unies pour l'exécution de la résolution du 29 novembre 1947 et s'efforcera de réaliser l'union économique dans tout le pays d'Israël. NOUS DEMANDONS aux Nations unies d'aider le peuple juif à édifier son État et de recevoir l'État d'Israël dans la famille des Nations.

NOUS DEMANDONS – face à l'agression dont nous sommes l'objet depuis quelques mois – aux fils du peuple arabe de l'État d'Israël de préserver la paix et de prendre leur défense dans l'édification de l'État sur la base d'une égalité complète des droits et devoirs et d'une juste représentation dans tous les organismes provisoires et permanents de l'État. NOUS TENDONS LA MAIN, en signe de paix et de bon voisinage, à tous les pays voisins et à leurs peuples. Nous les invitons à coopérer avec le peuple juif rétabli dans sa souveraineté nationale. L'État d'Israël est prêt à contribuer à l'effort commun de développement du Proche-Orient tout entier.

NOUS DEMANDONS au peuple juif dans sa Dispersion de se rassembler autour des juifs d'Israël, de les assister dans la tâche d'immigration et de reconstruction et d'être à leurs côtés dans la grande lutte pour la réalisation du rêve des générations passées : la rédemption d'Israël.

CONFIANTS EN L'ÉTERNEL TOUT-PUISSANT (מתוך בטחון בצור ישראל), nous signons cette Déclaration en cette séance du Conseil provisoire de l'État, sur le sol de la Patrie, dans la ville de Tel-Aviv, cette veille de Sabbath, 5 Iyar 5708, 14 mai 1948.



Une déclaration pour l'unité d'Israël

Pour des raisons pratiques de compréhension, nous avons fourni ci-dessus une version française de la déclaration d'indépendance d'Israël. Disons tout de suite qu'il n'existe pas de traduction "officielle", c'est-à-dire accréditée par Israël de cette "*Déclaration d'Indépendance*". Il s'agit ici d'une traduction de la Digithèque de matériaux juridiques et politiques de l'Université de Perpignan sans mention d'auteurs. Il en existe d'autres comme "*wiki sources*", ou des traductions partielles comme celles de l'historien israélien Denis Charbit².

Mais rien d'officiel, et pour cause ! Les textes français ne rendent mal compte du difficile et savant compromis mis au point par les rédacteurs appartenant au sionisme socialiste³ d'une part, au sionisme libéral⁴ et religieux⁵ d'autre part. Le courant nationaliste sioniste ne participa pas à la rédaction, mais un membre de ce courant, Herzl Rosenblum, rédacteur en chef du quotidien *Yediot Ahronoth*, signa la déclaration.

Le compromis se lit à chaque ligne car le texte oscille en permanence : parfois il emploie des formules "laïques" qui présentent Israël comme un État comme les autres : "*Mus par ce lien historique et traditionnel, les Juifs s'efforcèrent au long des siècles de revenir dans le pays de leurs ancêtres*" ou encore "*le droit naturel du Peuple juif d'être, comme toutes les autres nations, maître de son destin sur le sol de son propre État souverain*".⁶ Mais vous trouverez aussi bien des citations allant dans un sens religieux qui donnent à Israël un caractère unique parmi les Nations ("*sa forme spirituelle, religieuse et politique*"), à la Torah ("*le Livre des Livres*

éternel. ") ou à la prière ("Il n'a jamais cessé de prier pour son retour").

La phrase qui concentre l'âpreté du débat se situe à la fin du texte. Donnons-la en hébreu pour se faire une idée plus juste de ce qui est en jeu :

...מתוך בטחון בצור ישראל אנו חותמים בחתימת

Dans son détail et au mot à mot : **מתוך** (mitokh) : , du milieu de, à partir de, inspirés par, mus par ; **בטחון** (bétakhon) : assurance, sécurité ; **בצור ישראל** (betsour Israel) : par le Rocher d'Israël ; **אנו חותמים** (anou 'hotmim) : nous signons.

Ce qui peut donner cette traduction littérale difficilement lisible : *en sécurité par la Rocher nous signons.*

La clé du compromis politique au du Conseil provisoire de l'État se trouve dans le mot **צור** (tsour – rocher). Les membres religieux y lisaient une référence à la Transcendance (**צור** – tsour – le Rocher⁷), tandis que les membres non religieux pouvaient y voir une référence à la force historique ou nationale d'Israël (la solidité d'un rocher).

Comment est-ce possible?

Les laïques pouvaient admettre le mot " rocher" comme un élément matériel solide, symbole du nouvel Etat. Pour les religieux le mot "tsour" évoque de multiples occurrences dans le Tanakh⁸. Par exemple le Livre de la Torah "*Devarim*" (*Deutéronome*) est truffé de références au "Rocher" comme un des Noms de la Transcendance⁹. Ne prenons qu'un seul exemple en Devarim (Deutéronome) 32:4 : **הַצּוּר תְּמִים כְּפָעִלוֹ**. (*Trad. : Le Rocher, son œuvre est parfaite.*)

On voit très précisément ici en quoi la Terre n'a pas le même sens pour les uns ou pour les autres. Pour les religieux, la terre n'est pas un simple refuge et n'a de sens qu'en lien avec le projet divin. Les laïques, au contraire, en ont une vision plus limitée : il s'agit seulement d'un lieu capable d'assurer la sécurité du peuple juif, en cohérence avec son histoire.

Cela n'empêche qu'ils veulent tous en faire un Etat exemplaire : *"il veillera au développement du pays au bénéfice de tous ses habitants; il sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des prophètes d'Israël; il assurera la plus complète égalité sociale et politique à tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe; il garantira la liberté de culte, de conscience, de*

langue, d'éducation et de culture; il assurera la protection des Lieux saints de toutes les religions et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations unies".

Tous sont aussi d'accord pour s'efforcer d'avoir de bonnes relations avec leurs voisins arabes tout en sachant que le jeune Etat allait connaître l'assaut de leurs armées dès le 15 mai 1948, au lendemain de la proclamation : *" NOUS TENDONS LA MAIN, en signe de paix et de bon voisinage, à tous les pays voisins et à leurs peuples. Nous les invitons à coopérer avec le peuple juif rétabli dans sa souveraineté nationale. L'État d'Israël est prêt à contribuer à l'effort commun de développement du Proche-Orient tout entier."*

Certes, certaines communautés 'haredim s'exclurent de la discussion considérant que l'heure d'un Etat juif n'a pas encore sonné, puisque le Messie n'est toujours pas arrivé¹⁰. Il s'agit de populations souvent arrivées en terre sainte depuis longtemps pour des raisons religieuses et qui n'avaient jamais envisagé de construire un Etat.

Mais l'unité nationale entre le sionisme religieux et les partis socialistes ou libéraux repose sur une réalité juive très profonde, mise en lumière par le Rav Kook¹¹. Cet homme visionnaire n'a pu participer à la rédaction de la déclaration d'Indépendance d'Israël puisqu'il est décédé 13 ans avant la création de l'État. Cependant son travail intellectuel a permis de constituer une base très profonde à l'unité de tout le peuple israélien. Il ne s'agissait pas d'une simple unité de façade imposée par les circonstances, même si, évidemment, les circonstances dramatiques ont favorisé l'accord.

En quoi pouvons-nous déceler cette profondeur qui fait l'unité de tout Israël ?

Le Rav Kook reprend une idée déjà présente chez Maïmonide dans le *Guide des Perplexes* (I, 16) où il explique que צור (tsour – le rocher) n'est pas seulement un rocher matériel, ce n'est pas qu'un Nom pour la Transcendance. Il peut désigner le fondement, la source, la lumière, la racine, ou le principe constitutif d'une réalité. Cela correspond à l'idée que ce fait le Rav Kook de la Transcendance. Par ailleurs, celui-ci ne considérait pas les non-religieux comme d'horribles mécréants les reconnaissant comme l'un des trois courants présents dans le sionisme : le religieux, le nationaliste et l'humaniste. Il ne voyait aucune contradiction à long terme entre ces courants : *"Cette génération (de mécréants) érige (en terre d'Israël) le socle matériel de l'Assemblée d'Israël (Assemblée sacrée). La spiritualité n'a d'autre choix que de s'appuyer sur elle afin de préserver sa vitalité intérieure . Mais lorsque la puissance matérielle de la nation sera suffisamment affermie,*

affleureront alors toutes les vertus spirituelles et saintes qu'elle renferme ramenant la Torah et toute sa luminescence à son intensité première pour s'établir comme lumière du monde (Orot 40, p. 83 Mossad ha Rav Kook 1980). On peut dire aujourd'hui qu'il s'agissait d'une vision prophétique, vu le renforcement du sionisme religieux aujourd'hui en Israël.

Il reconnaissait volontiers que les individus non religieux étaient portés par des "idéaux de droiture et de justice" ... *"en arborant le nom d'Israël"*... *"même s'ils ne savent pas vraiment pourquoi et dans quel but"*. (Epître I;332 p. 369). Il n'épargnait pas les religieux : *"ceux-ci n'ont pas suffisamment affermi le souci de l'intérêt national"* (Orot 43, p.84)¹².

Ben Gourion n'était pas religieux mais il étudiait activement la Torah, le Talmud et les commentaires. Il suffit de visiter sa modeste maison au kibboutz Sde Boker où il a terminé sa vie dans le Néguev pour s'en rendre compte. Il avait rencontré à plusieurs reprises le Rav Kook, notamment en 1931. On ne sait si Ben Gourion avait lu ses écrits mais on peut penser que leurs discussions ont pu avoir une influence sur la rédaction de la Déclaration d'Indépendance.

Cette déclaration indique donc à quel point le peuple juif forme bien un peuple dans toutes ses composantes, fondé sur une civilisation issue d'un Livre : la Torah. C'est pourquoi il forme ce peuple capable de trouver son unité quand les circonstances l'exigent. C'est bien pourquoi 78 ans plus tard Israël est toujours vivant bien qu'il n'ait jamais connu la paix.

-
1. Le texte hébreu est lisible sur le site internet "The Knesset" du parlement israélien. [↵](#)
 2. « 1948. Déclaration d'indépendance d'Israël : un État, une nation, une démocratie », par Denis Charbit, dans Histoire des Juifs. Un voyage en 80 dates de l'Antiquité à nos jours, sous la direction de Pierre Savy, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 451-456. [↵](#)
 3. David Ben-Gourion (Mapai), David Remez (Mapai), Aharon Zisling ((Mapam) [↵](#)
 4. Pinhas Rosen (Parti progressiste) [↵](#)
 5. Haim-Moshe Shapira (Moshe Shapira), chef du parti Hapoel HaMizrachi et Yehuda Leib Maimon (également connu sous le nom de Rabbi Fishman), dirigeant du mouvement Mizrachi [↵](#)

6. Vous trouverez par vous-mêmes de multiples citations allant dans un sens ou dans l'autre. [↵](#)
7. Le Rocher est un autre Nom de la Transcendance dans la Torah et dans le Tanakh. [↵](#)
8. Le Tanakh comprend les 5 Livres de la Torah, les Livres des prophètes (Isaïe, Ezéchiel, Jérémie....) et ceux des hagiographes (Psaumes, Cantique des cantiques...) soit 24 Livres. http://sefarim.fr/Pentateuque_Deut%E9ronome_32_4.aspx [↵](#)
9. Par exemple *Deutéronome 32:4 : הַצֹּר תָמִים פִּעֵלוֹ* (trad. : *le Rocher, son œuvre est parfaite*). D'autres textes comme Deutéronome 32, 1 Samuel 2, les Psaumes ou Isaïe font de **Tsour** un nom divin qui exprime l'éternité, l'absolue fidélité et la supériorité de la Transcendance sur toute la création. [↵](#)
10. Il s'agit aujourd'hui d'une minorité, regroupée dans la [Edah Haredit](#) (centrée autour des *hassidim* de [Satmar](#)) et les [Neturei Karta](#), violemment antisionistes. [↵](#)
11. Le Rav Abraham Isaac Kook (1865 – 1935) vient de Lettonie. Philosophe et poète, il fut nommé rabbin à Jaffa en [1904](#). Considéré comme un des grands fondateurs du sionisme religieux, il devient le premier grand-rabbin ashkénaze de Eretz Yisrael en 1921. [↵](#)
12. Toutes ces citations viennent du livre du Rabbin Rivon Krygier – *Fondamentalisme et humanisme dans le judaïsme Editions in press – p.428-429*). [↵](#)

« [Précédent](#) [Suivant](#) »

Auteur/autrice



• [Gérard Shmouel Feldman](#)